Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation de l'avenant n°6 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025

A.Gt. 19-12-2025 M.B. 15-01-2026

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé « O.N.E. » ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 juin 2021 portant approbation du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enfance ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. - Le Gouvernement de la Communauté française approuve l'avenant n°6 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025 qui figure en annexe du présent arrêté.

Article 2. - La Ministre de l'Enfance est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 19 décembre 2025.

Pour le Gouvernement :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER

Annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation de l'avenant n°6 au contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021 - 2025

AVENANT N°6 AU CONTRAT DE GESTION 2021 - 2025 DE L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Entre d'une part :

Madame Valérie LESCRENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Et d'autre part :

Madame Lucie DEMARET, Présidente de l'Office, et Madame Déborah DEWULF, Administratrice générale de l'Office ;

Il est convenu ce qui suit :

Article unique. - Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance pour une période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Bruxelles, le 19 décembre 2025, en 4 exemplaires, chaque partie ayant reçu 2 exemplaires.

Pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Valérie LESCRENIER

Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice

Pour l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

Lucie DEMARET

Présidente

Déborah DEWULF

Administratrice générale